

Rapport du conseil communal du 3 juin 2024 à 16.30 heures

Absent excusé : Léa Bartz, conseiller

Conformément à l'article 19bis de la loi communale modifiée, Léa Bartz a donné une procuration de vote à Stéphanie Weydert.

Séance à huis clos

1. Propositions de réaffectation dans l'enseignement fondamental

Joseph Schoellen est absent pour ce point de l'ordre du jour.

7 postes ont été publiés sur la première liste des postes vacants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le conseil communal affecte, par scrutin secret :

1. Cheryl Folschette au poste C1 1p 100% A 24-25 (ressort scolaire Rosport) ;
2. Jennifer Meester au poste C2-4 1p ACC 100% A 24-25 (ressort scolaire Rosport) ;
3. Gina Merges au poste C2-4 1p 100% A 24-25 (ressort scolaire Mompach) ;
4. Lynn Marson au poste C2-4 3p SUR 100 % A 24-25 – 1^{er} poste vacant (ressort scolaire Mompach) ;
5. Sophie Paulus au poste C2-4 3p SUR 100% A 24-25 – 2^e poste vacant (ressort scolaire Rosport) ;
6. Jérôme Lecaillon au poste C2-4 3p SUR 100% A 24-25 – 3^e poste vacant (ressort scolaire Rosport).

Pour le poste C2-4 1p SUR 50% A 24-25, aucune candidature n'a été présentée.

Séance publique

2. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2024/2025

La présidente du comité d'école du ressort scolaire de Mompach, Joëlle Theobald-Schmit, et le président du comité d'école du ressort scolaire de Rosport, Paul Werdel, donnent les explications nécessaires relatives à l'organisation scolaire 2024/2025.

Voici quelques chiffres provisoires :

Ressort scolaire Mompach

Cycle 1

Précoce	1 classe	8 élèves
Cycle 1 (préscolaire)	2 classes	25 élèves
Total		33 élèves

Cycles 2-4

Cycle 2.1.	1 classe	20 élèves
Cycle 2.2.	1 classe	17 élèves
Cycle 3.1.	1 classe	16 élèves
Cycle 3.2.	1 classe	20 élèves
Cycle 4.1.	1 classe	16 élèves
Cycle 4.2.	1 classe	15 élèves
Total		104 élèves

Total élèves ressort scolaire Mompach : 137 élèves

Ressort scolaire Rosport

Cycle 1

Précoce	2 classes	30 élèves
Cycle 1 (préscolaire)	4 classes	60 élèves
Total		90 élèves

Cycles 2-4

Cycle 2.1.	2 classes	30 élèves
Cycle 2.2.	2 classes	32 élèves
Cycle 3.1.	2 classes	31 élèves
Cycle 3.2.	2 classes	26 élèves
Cycle 4.1.	2 classes	27 élèves
Cycle 4.2.	2 classes	31 élèves
Total		177 élèves

Total élèves ressort scolaire Rosport : 267 élèves

Total élèves ressort scolaire Mompach & ressort scolaire Rosport : 404 élèves

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2024/2025.

3. Etat des recettes restant recouvrer à la clôture de l'exercice 2023

Le solde des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2023 s'élève au total à 30.312,62 €. Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de charger le receveur communal de poursuivre des recettes restant à recouvrer au montant de 23.032,89 €. Une décharge a été accordée pour un montant de 7.279,73 €.

4. PAP nouveau quartier concernant des fonds situés à Mompach, au lieu-dit « lewescht Strooss »

1. Adoption du projet d'aménagement particulier

Le projet d'aménagement particulier nouveau quartier concernant des fonds sis à Mompach, au lieu-dit « lewescht Strooss », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société Invest & Projekt VII S.A. prévoit l'aménagement de 11 lots destinés à la construction de 13 unités de logement (9 maisons unifamiliales et 2 maisons bifamiliales).

L'avis y relatif de la cellule d'évaluation instituée auprès du ministère des Affaires intérieures date du 22 janvier 2024.

Dans le cadre de l'enquête publique, aucune réclamation n'a été présentée par écrit au collège des bourgmestre et échevins.

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix :

- d'adopter le projet d'aménagement particulier nouveau quartier concernant des fonds sis à Mompach, au lieu-dit « lewescht Strooss » tel qu'il a été adapté suite à l'avis émis par la cellule d'évaluation ;

- d'exiger du propriétaire une indemnité compensatoire pour la cession inférieure au quart de la surface totale du plan d'aménagement particulier conformément aux dispositions légales en vigueur et de fixer le montant de cette indemnité à 154.400,00 € (surface inférieure au quart de 7,72 ares * 20.000,00 € par are). Cette indemnité compensatoire servira comme participation à la construction d'une canalisation pour eaux pluviales DN500 dans le CR141C longeant le PAP-NQ. Les bassins de rétention projetés à l'intérieur du PAP-NQ seront raccordés à cette canalisation pour eaux pluviales.

2. Décision sur la cession des fonds réservés au logement abordable

Comme le plan d'aménagement particulier prévoit un nombre de logements entre 10 et 25 unités de logement, au moins 10 pour cent de la surface brute maximale à dédier au logement sont réservés à la réalisation de logements abordables, ceci conformément aux dispositions légales en la matière. Les fonds réservés aux logements abordables sont cédés à la commune, et en cas de renonciation au ministre ayant le Logement dans ses attributions. En cas de renonciation par ce dernier, un promoteur public autre que la commune peut se substituer.

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de renoncer dans le cadre du PAP-NQ « lewescht Strooss » à Mompach, à la cession automatique du foncier destiné au logement abordable.

5. Approbation de projets et de devis

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix :

1. le devis arrondi au montant de 200.000,00 € T.T.C. dressé par le service technique en date du 3 mai 2024 pour le renouvellement du terrain synthétique dans la Rue Neuve à Rosport. Il est recommandé de renouveler les terrains synthétiques dans un cycle de 10-12 ans ; le terrain synthétique dans la Rue Neuve a été construit en 2003 et n'a pas été renouvelé entretemps. Une demande de subside sera introduite auprès du ministère des Sports.
2. le devis au montant de 46.215,00 € T.T.C. dressé par le service technique en date du 24 mai 2024 pour la construction de sept cavurnes pouvant accueillir chacune quatre urnes au cimetière à Rosport. Le médecin chef de division de la Direction de la santé a émis un avis favorable en date du 12 avril 2024. Le crédit nécessaire pour la réalisation de ce projet figure au budget 2024.
3. le devis au montant de 46.215,00 € T.T.C. dressé par le service technique en date du 24 mai 2024 pour la construction de sept cavurnes pouvant accueillir chacune quatre urnes au cimetière à Herborn. Le médecin chef de division de la Direction de la santé a émis un avis favorable en date du 13 mai 2024 (voir point 7 de l'ordre du jour pour le vote du crédit).
4. le devis au montant de 41.100,00 € T.T.C. dressé par le service technique en date du 3 mai 2024 pour l'acquisition de mobilier pour les besoins de la Maison Relais à Rosport. Il s'agit plus précisément d'un séparateur de pièce servant à améliorer la situation de bruit dans la salle de restauration (voir point 7 de l'ordre du jour pour le vote du crédit).

6. Transactions immobilières

1. Approbation de plusieurs compromis de vente concernant l'acquisition d'emprises dans le cadre du redressement du CR139 de Lellig vers Herborn

L'Administration des Ponts & Chaussées entend procéder au redressement du CR139 de Lellig vers Herborn. La commune se ralliera au projet afin de renouveler la conduite d'eau de Herborn vers Herborn-Moulin. Les habitants concernés ont été informés du projet lors

d'une réunion en date du 21 novembre 2023. La commune se charge de l'acquisition des emprises nécessaires en vue de la réalisation du projet. Le conseil communal a approuvé les premiers compromis d'achat dans ses séances des 29 janvier, 25 mars et 16 avril 2024. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les compromis d'achat suivants :

Vendeur	Section cadastrale	Numéro cadastral	Lieu-dit	Nature	Contenance	Prix unitaire (€/are)	Prix de vente
Romain Classen et Léa Thesen	MA de Herborn	1307/4012	Op der Strooss	terre labourable	0,10 are	500,00 €	50,00 €
André Klein et Alix Ungeheuer	MA de Herborn	1312/4014	Hieselbësch	bois	0,10 are	500,00 €	50,00 €

2. Approbation de plusieurs compromis de vente concernant l'acquisition d'emprises dans le cadre de travaux réalisés au « Pafebiërg » à Dickweiler

Les travaux de renforcement des épaules et de reprofilage au « Pafebiërg » à Dickweiler ont été réalisés en 2005. Les emprises afférentes n'ont pas encore été actées jusqu'à présent.

Dans ce cadre, le conseil communal approuve :

- un compromis de vente passé en date du 19 avril 2024 par le collège des bourgmestre et échevins et Romain Classen aux termes duquel ce dernier déclare vendre à la commune les parcelles cadastrales n° 608/2716, 612/2721 et 614/2723 d'une contenance totale de 5,78 ares en tant qu'emprises, ceci moyennant un prix de vente de 3.362,40 € (581,73 € l'are, y compris les intérêts dus) ;
- un compromis de vente passé en date du 17 avril 2024 par le collège des bourgmestre et échevins et les époux Roland Schmit-Daleiden aux termes duquel ces derniers déclarent vendre à la commune les parcelles cadastrales n° 579/2707, 579/2709 et 610/2719 d'une contenance totale de 1,40 are en tant qu'emprises, ceci moyennant un prix de vente de 814,42 € (581,73 € l'are, y compris les intérêts dus).

Les acquisitions sont réalisées pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'entretien d'infrastructures publiques déjà existantes.

3. Approbation d'un compromis de vente concernant l'acquisition de deux parcelles sises à Born, au lieu-dit « Unter dem Salzwasser »

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un compromis de vente signé en date du 16 mai 2024 par le collège des bourgmestre et échevins et les époux Yves Iacovazzi-Scharlé aux termes duquel ces derniers déclarent vendre à la commune les parcelles cadastrales n° 382/3760, d'une contenance de 12,40 ares et n° 384/3761 d'une contenance de 20,20 ares, sises à Born au lieu-dit « Unter dem Salzwasser ». Le prix de vente s'élève à 170,00 € l'are, donc au total à 5.542,00 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'embellissement du village.

4. Approbation d'un compromis de vente concernant l'acquisition de plusieurs parcelles sises à Born, Boursdorf, Dickweiler et Girst

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un compromis de vente signé en date du 16 mai 2024 par le collège des bourgmestre et échevins et Laurent Lafleur aux termes duquel ce dernier déclare vendre à la commune plusieurs parcelles d'une contenance totale de 10ha 23a 01ca sises à Born, au lieu-dit « Gehrens Mist », à Boursdorf, au lieu-dit « Op Eechels », à Girst, aux lieux-dits « Op Aichhëlz », « Spëtzuecht », « Op der Schlammfouer », « Am Reech », « Kiirchebiërg », « Am Akerfeld », « Alebour » et « Uecht » et à Dickweiler, aux lieux-dits « Hueslooch » et « Bassert ». Le prix de vente s'élève à 100,00 € l'are pour les parcelles boisées et à 500,00 € l'are pour les autres parcelles, donc au total à 480.533,00 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de la

préservation des zones de captage des eaux souterraines et de l'embellissement de l'image des villages de la commune (voir point 7 de l'ordre du jour pour le vote du crédit).

7. Vote de plusieurs crédits nouveaux et d'un crédit supplémentaire au budget 2024

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix :

- un crédit nouveau de 42.000,00 € pour l'acquisition de mobilier pour les besoins de la Maison Relais (voir point 5.4. de l'ordre du jour) ;
- un crédit nouveau de 50.000,00 € pour la construction de cavurnes funéraires au cimetière à Herborn (voir point 5.3. de l'ordre du jour) ;
- un crédit supplémentaire de 480.000,00 € pour l'acquisition de terrains non affectés (voir point 6.4. de l'ordre du jour).

Après ces modifications, le boni de l'exercice 2024 s'élève à 1.168.911,39 €.

8. Approbation de plusieurs décomptes de travaux extraordinaires

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les décomptes de travaux extraordinaires suivants :

Dénomination des travaux	Total des devis approuvés	Montant du décompte
Pose de canalisation pour eaux mixtes et pluviales dans le cadre du PAP Am Wiirt à Osweiler	258.570,00 €	258.525,93 €
Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à Dickweiler	1.673.100,00 €	1.704.840,91 €
Aménagement d'une nouvelle aire de jeux à Moersdorf	81.500,00 €	81.602,94 €

9. Approbation de l'organigramme actualisé des salariés à tâche manuelle au service technique

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'organigramme actualisé des salariés à tâche manuelle au service technique, version juin 2024. Cet organigramme tient compte :

- de la création d'un poste d'électricien au service bâtiments et manifestations (suivant décision du conseil communal du 16 avril 2024),
- de la création d'un poste de coordinateur au sein de l'équipe nettoyage
- et de l'augmentation du degré d'occupation d'un salarié de l'équipe nettoyage de 60% à 100% à partir du 1^{er} juillet 2024.

10. Décisions concernant l'exercice du droit de préemption

Michel Koepp est absent pour le point 10.1. de l'ordre du jour.

Conformément à l'article 20,1° de la loi communale modifiée, Tom Leonardy quitte la salle de séances avant que le conseil communal passe à la discussion et au vote sur le point 10.3. de l'ordre du jour.

Le conseil communal renonce à l'unanimité des voix à son droit de préemption concernant la vente :

1. des parcelles cadastrales n° 334/2442 et 334/2443 sises à Osweiler, au lieu-dit « Op Bunsak » ;
2. de la parcelle cadastrale n° 808/8344 sise à Rosport, au lieu-dit « Rue Giesenbour » ;

3. de la parcelle cadastrale n° 101/813 sise à Boursdorf, au lieu-dit « Beim lechternacher Wee ».

11. Approbation de l'avenant n° 8 au règlement de circulation

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'avenant n° 8 au règlement de circulation du 10 octobre 2018.

Cet avenant tient compte :

- de la réglementation d'arrêts de bus à Rosport (en face du Musée Tudor et dans la Rue Neuve en face de la maison n° 2A) et à Givenich (à la hauteur de la maison n° 37, arrêt Mathias Theisen) ;
- de la réglementation concernant différents chemins ruraux en dehors de la localité de Rosport ;
- de la réglementation de 4 emplacements réservés aux véhicules électriques sur le parking nouvellement aménagé dans la Rue du Camping à Rosport.

12. Adoption du règlement de circulation à l'occasion de l'édition 2024 du « Autofraie Sauerpark »

Le conseil communal édicte à l'unanimité des voix le règlement de circulation relatif à l'organisation d'une nouvelle édition du « Autofraie Sauerpark » à Rosport pendant la durée du 27 juin au 15 septembre 2024 inclus.

13. Approbation d'un avenant à plusieurs contrats de mise à disposition de logements pour l'hébergement de réfugiés ukrainiens

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un avenant à plusieurs contrats de mise à disposition de logements pour l'hébergement de réfugiés ukrainiens.

14. Approbation de plusieurs contrats de concession funéraire

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix plusieurs contrats de concession accordant une sépulture familiale dans un des cimetières communaux.

15. Allocation de subsides extraordinaires

Le conseil communal alloue à l'unanimité des voix les subsides extraordinaires suivants :

Bénéficiaire	Objet du subside	Montant
Parkinson Luxembourg a.s.b.l.	Subside pour l'année 2024	100,00 €
Sécurité Routière Luxembourg a.s.b.l.	Subside pour l'année 2024	250,00 €
Les Amis du Musée Tudor a.s.b.l.	Subside pour l'organisation de la Maker Faire 2024	20.000,00 €